



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 juin 2023
Français
Original : anglais

Besoins humanitaires en République arabe syrienne

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent examen est soumis en application de la résolution [2672 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle ce dernier a prié le Secrétaire général de présenter un rapport spécial sur les besoins humanitaires en République arabe syrienne, au plus tard le 10 juin 2023. Le Conseil y a également demandé aux organismes humanitaires d'intensifier davantage les initiatives visant à étendre les activités humanitaires en République arabe syrienne, constatant que les activités humanitaires ne se limitaient pas à satisfaire les besoins immédiats de la population touchée et devaient comprendre une aide à des services essentiels au moyen de projets de relèvement rapide relatifs à l'eau, l'assainissement, la santé, l'éducation, l'électricité, là où c'est essentiel pour rétablir l'accès aux services de base, et aux abris. Le présent rapport vient compléter les informations présentées dans le rapport sur l'application des résolutions [2139 \(2014\)](#), [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#), [2393 \(2017\)](#), [2401 \(2018\)](#), [2449 \(2018\)](#), [2504 \(2020\)](#), [2533 \(2020\)](#), [2585 \(2021\)](#) et [2642 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité que le Secrétaire général est prié de présenter régulièrement, toujours au titre de la résolution [2672 \(2023\)](#).

2. Les informations qui figurent dans le présent rapport reposent sur les données dont dispose le système des Nations Unies et sont tirées de documents des organismes humanitaires, des partenaires ou d'autres sources pertinentes. Elles ont été puisées à la fois dans des documents écrits et durant des réunions tenues lors de visites à Damas, Ankara, Gaziantep et Amman.

II. Aperçu des besoins humanitaires en République arabe syrienne

3. La situation en République arabe syrienne est une des crises les plus complexes au monde en termes d'assistance humanitaire et de protection. Les multiples séismes qui ont frappé la République arabe syrienne et la Türkiye le 6 février 2023 ont eu d'horribles conséquences sur les communautés syriennes déjà dévastées par 12 années de conflit. Les séismes ont frappé alors que la situation humanitaire en République arabe syrienne s'aggravait, les besoins ayant atteint un point culminant depuis le début du conflit, du fait de la diminution des ressources, de la poussée de choléra, de la rigueur des conditions hivernales, de la persistance des violences et de l'insécurité,



des déplacements de population et des vulnérabilités qui en découlent, ainsi que de la dégradation de la situation économique. Pour la première fois, dans tous les sous-districts du pays, la population subit une pression humanitaire plus ou moins forte ; 4,1 millions de personnes se trouvent dans des zones où les besoins sont « extrêmes » ou « catastrophiques ». La République arabe syrienne compte toujours le plus grand nombre de déplacés au monde et la situation dans le pays est à l'origine de l'une des plus grandes crises de réfugiés au monde.

Évaluations des besoins humanitaires

4. Les opérations humanitaires menées en République arabe syrienne tirent profit des données relatives aux besoins humanitaires ventilées par secteur, par sous-district pour certaines. Les données, qui sont recueillies par les entités des Nations Unies et leurs partenaires, garantissent une plus grande responsabilité à l'égard des populations touchées en plaçant les besoins des bénéficiaires au cœur des interventions. Début mai 2023, plus de 180 évaluations des besoins humanitaires avaient été menées à la suite des séismes. Elles ont permis de mieux cibler les interventions dans les sous-districts où les besoins étaient les plus importants.

5. Les besoins ont considérablement augmenté après que les séismes ont frappé le 6 février : 8,8 millions de personnes ont été touchées, des centaines de milliers déplacées et plus de 390 000 logements, 2 149 écoles et 241 établissements de santé endommagés. Plus de 5 900 personnes ont été tuées et plus de 12 800 blessées d'après les acteurs du secteur de la santé et le Ministère de la santé. Les séismes ont été suivis de plus de 9 000 répliques. Les services publics, sur lesquels pesait déjà une lourde charge avant le 6 février, ont été poussés à la limite. L'accès aux soins de santé a été encore plus restreint car de nombreux hôpitaux ont été débordés. De plus, le manque de carburant et d'engins et de matériel lourds ont rendu difficile l'accès aux personnes qui avaient le plus besoin d'aide. Les effets des séismes ont en outre creusé les inégalités de genre en République arabe syrienne.

6. Les séismes ont frappé à un moment où les besoins humanitaires étaient pressants. Les besoins évalués avaient déjà atteint un niveau inégalé depuis le début de la crise qui avait éclaté 12 ans plus tôt : 15,3 millions de personnes sur une population totale estimée à 22,1 millions de personnes, dont la moitié sont des femmes et des filles, ont besoin d'une aide humanitaire. Quelque 4,1 millions de personnes vivent dans des conditions extrêmes ou catastrophiques. En République arabe syrienne, des milliers de ménages ont perdu leur principal soutien de famille, mort ou blessé, alors que l'activité économique avait déjà fortement ralenti dans le pays. Des centaines de milliers de familles ont été arrachées à leur foyer, ce qui a entraîné une vague de déplacements telle que le pays n'en avait pas connu de depuis des années. Aujourd'hui, souvent, les adolescentes ont la charge de leurs petits frères et sœurs et les femmes plus âgées de leurs petits-enfants.

7. Les séismes ont eu des effets dans de nombreuses régions de la République arabe syrienne, mais les lourdes pertes en vies humaines et dégâts matériels sont concentrés dans le nord-ouest des provinces d'Edleb et d'Alep, notamment dans la ville d'Alep, et dans l'ouest de la province de Lattaquié. Les provinces de Hama, de Homs, de Tartous et de Raqqa ont également été touchées. Avant le 6 février, les besoins humanitaires étaient déjà considérables dans les provinces d'Edleb et d'Alep du fait des hostilités et des déplacements constants. Les effets des séismes auxquels viennent s'ajouter les vulnérabilités préexistantes ont sensiblement aggravé la situation humanitaire de personnes qui étaient déjà dans le besoin.

8. Les séismes et leurs effets ont touché de manière disproportionnée les femmes et les filles, en particulier les femmes âgées et les adolescentes. La violence fondée sur le genre a augmenté et les effets conjugués des séismes et de la diminution des

fonds alloués aux programmes humanitaires ont réduit l'accès aux services vitaux. Cette dynamique a contribué à la normalisation de la violence contre les femmes et les filles. Les personnes qui ont survécu aux séismes ont plus de difficultés à signaler les faits de violence fondée sur le genre et à solliciter de l'aide et nombre d'entre elles sont ainsi amenées à utiliser des mécanismes d'adaptation néfastes tels que le mariage précoce ou l'exploitation sexuelle.

9. Des évaluations ont été effectuées par les entités des Nations Unies et les partenaires humanitaires afin de savoir quels étaient les besoins nouveaux, lesquels avaient évolué et quelles étaient les interventions à mener en priorité au lendemain des séismes. Il est ressorti d'une évaluation menée dans la province d'Edleb et dans le nord de la province d'Alep que les déplacés récemment arrivés avaient de plus en besoin d'une aide pour trouver un abri. L'accès aux services essentiels était limité : 20 % des populations dont les besoins ont été évalués n'avaient pas accès aux soins de santé. Entre le 25 mars et le 9 avril, une évaluation intersectorielle complète a été menée dans les provinces d'Alep, de Lattaquié, de Tartous, de Hama, de Homs et d'Edleb. Elle a montré que plus de 80 % des communes concernées avaient été directement touchées par les séismes et que 62 % accueillait des personnes déplacées à la suite des séismes. L'aide alimentaire, l'électricité et l'éclairage ainsi que l'assistance médicale figuraient en tête des priorités des personnes interrogées.

10. En février 2023, une évaluation rapide menée par le groupe de la protection dans les zones contrôlées par le Gouvernement a montré que 68 % des personnes interrogées avaient besoin d'un soutien en matière de santé mentale et d'un soutien psychosocial. À Alep, par exemple, 85 % des personnes interrogées en priorité ont signalé que le niveau de stress était élevé parmi les personnes vivant dans des abris collectifs à la suite des séismes. La détresse psychologique des adultes se manifeste sous la forme suivante : inquiétude excessive, peur, cauchemars, insomnie, confusion et remémoration de faits liés aux séismes. Des pleurs inhabituels, des signes de tristesse, des cauchemars, une peur déclenchée par des bruits forts et une réticence à entrer dans les pièces où ils se trouvaient lorsque le séisme a frappé ont été observés chez les enfants. La détresse psychologique est venue s'ajouter aux risques en matière de protection, notamment à la violence fondée sur le genre et à la violence contre les enfants.

11. Les séismes ont touché la République arabe syrienne au moment où le pays était en proie à une épidémie de choléra et à une crise de l'eau prolongée. D'après les estimations, avant le 6 février, le choléra sévissait déjà dans 77 sous-districts touchés. La catastrophe a retardé les programmes de vaccination contre le choléra prévus et interrompu l'application des mesures de lutte contre cette épidémie et des mesures d'atténuation, y compris les systèmes de surveillance des épidémies. Elle a contraint des personnes à se rendre dans des abris collectifs temporaires où l'accès à l'eau et à l'assainissement était restreint et où les conditions d'hygiène étaient mauvaises et a accru le risque d'exposition aux maladies infectieuses, dont le choléra. Les partenaires humanitaires ont observé une recrudescence du nombre de cas de choléra et de diarrhée aqueuse aiguë qui s'explique par le fait que les dégâts causés par les séismes et la crise de l'eau persistante ont perturbé les services de santé et les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Principales aidantes, les femmes contractaient souvent le choléra. Le taux de mortalité était donc plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Une infection évolutive peut également considérablement augmenter les risques pendant la grossesse, notamment le risque de mort fœtale. Au 8 avril, 111 084 cas suspects de choléra, y compris 104 décès, avaient été signalés dans les 14 provinces. Dans l'ensemble du pays, au moins 6,5 millions de personnes sont exposées à un risque élevé de contracter le choléra car les dommages causés aux réseaux d'adduction ont entraîné de graves pénuries d'eau, les abris d'urgence sont surpeuplés et les installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène manquent.

12. Les séismes ont provoqué de nouvelles vagues de déplacements en République arabe syrienne. Un mois après les séismes, au 5 mars, plus de 487 000 personnes avaient été déplacées. Près de quatre mois après les séismes, plus de 331 000 personnes étaient toujours déplacées, la plupart se trouvant dans des abris ou des communautés. Selon les partenaires humanitaires, la plupart des personnes déplacées étaient originaires des sous-districts de Salqin et de Harem (province d'Edleb) et de Jindeiris (province d'Alep). De nombreuses familles déplacées ont toujours peur de rentrer chez elles. Elles craignent un nouveau séisme, même après que les dégâts ont été réparés. D'autres ont quitté les abris pour s'installer chez des proches, dont certains se trouvent parfois dans d'autres régions du pays. Certaines personnes déplacées retournent dans leur région d'origine, où leurs maisons ont été détruites au cours des années d'hostilités.

13. Les risques en matière de protection demeurent préoccupants dans les abris collectifs. Ils sont particulièrement élevés pour les femmes et les jeunes filles du fait du surpeuplement, de la promiscuité et de la mixité, notamment de l'absence de toilettes séparées, installations dont les portes ne sont pas dotées de serrures. Dans de telles conditions, le risque de harcèlement et de violence, y compris la violence fondée sur le genre, a augmenté. Début mars, 158 abris collectifs étaient ouverts, la plupart dans des écoles, des mosquées ou d'autres installations publiques, dont 120 à Alep, 14 à Hama et Homs et 24 à Lattaquié et Tartous ; 62 156 personnes y étaient hébergées. Pendant les semaines qui ont suivi, les habitants ont commencé à s'installer dans des abris sur le moyen terme, à rentrer chez eux ou à emménager chez des membres de leur famille ou dans des communautés d'accueil. Cette population a continué d'être exposée à la violence fondée sur le genre et à d'autres formes de harcèlement et de violence, et un grand nombre de personnes ont signalé que l'accès aux services essentiels et vitaux était limité. Début mai, seuls 54 abris collectifs étaient toujours ouverts dans les provinces d'Alep, de Lattaquié, de Homs et de Hama ; 15 305 personnes déplacées s'y trouvaient. Par ailleurs, 50 nouveaux sites de déplacés ont été créés dans le nord-ouest du pays. Ils viennent s'ajouter aux 27 sites existants.

14. Les habitations et les infrastructures relatives aux services essentiels ont été gravement endommagées à la suite des séismes. Les populations se sont donc retrouvées sans moyens d'hébergement sûr. D'après les résultats de l'évaluation des besoins de relèvement après les séismes en République arabe syrienne, plus de 2 260 bâtiments et 2 149 écoles ont été endommagés ou détruits. Plus de 390 000 habitations ont été touchées : 8 % d'entre elles ont été détruites ou gravement endommagées, 27 % ont été moyennement ou partiellement endommagées et 6 % légèrement endommagées. L'accès à l'électricité, déjà restreint, a été coupé dans au moins 200 000 habitations, au détriment de près de 10 millions de personnes. Toujours d'après les résultats de l'évaluation, le coût des dommages et des pertes s'élèverait à 8,9 milliards de dollars et celui des besoins de relèvement après les séismes à 14,8 milliards de dollars au cours des trois prochaines années. La Banque mondiale, qui a recueilli des données en utilisant une méthode légèrement différente portant sur une période distincte, a estimé que le coût des dommages directement liés aux séismes pourrait s'établir à 5,1 milliards de dollars et indiqué que les provinces d'Alep et d'Edleb avaient été les plus lourdement touchées.

15. Les séismes ont pesé sur tous les aspects de la reprise économique déjà compromise en République arabe syrienne. L'aperçu des besoins humanitaires pour 2023 montre que le coût de la vie dans le pays est de plus en plus prohibitif. Les prix des produits de base augmentent et, dans tout le pays, les gens ont du mal à satisfaire leurs besoins essentiels, notamment les femmes et les enfants déplacés à plusieurs reprises, qui sont exposés à un risque plus élevé d'exploitation et de mauvais traitements. Les prix des biens vont probablement continuer d'augmenter. Quelques

jours après les séismes, le Programme alimentaire mondial (PAM) a signalé que dans la quasi-totalité des provinces lourdement touchées, le prix nominal des produits de base composant un panier alimentaire avait augmenté par rapport à celui enregistré une semaine avant que la catastrophe ne survienne. Au premier trimestre de 2023, sur le marché national, le coût moyen du panier alimentaire de référence a augmenté de 10 % pour atteindre 511 623 livres syriennes (soit 113 dollars) en mars 2023. À la suite des séismes, 170 000 personnes auraient perdu leur emploi et environ 35 000 petites et moyennes entreprises auraient été touchées. Du fait de l'inégalité d'accès aux possibilités d'emploi, les ménages dirigés par une femme sont maintenant encore plus susceptibles de tomber dans la pauvreté à long terme.

Besoins humanitaires par secteur

16. **Protection.** Les hostilités et la violence continuent de faire des victimes dans le pays. Entre janvier et mars 2023, l'équipe spéciale (surveillance et information relative aux enfants en situation de conflit armé) pour la République arabe syrienne a confirmé plus de 320 violations graves commises contre des enfants.

17. Les séismes ont mis à mal les capacités déjà compromises des populations à faire face aux risques en matière de protection. Les partenaires ont observé ce qui suit : une multiplication des restrictions des déplacements, des problèmes liés aux documents d'état civil et au logement, aux biens-fonds et autres biens, la détresse psychologique des populations touchées et des acteurs humanitaires, l'exploitation, les mauvais traitements et la traite, les enfants séparés et non accompagnés, la violence fondée sur le genre et l'utilisation de mécanismes d'adaptation préjudiciables, notamment le travail des enfants et les mariages précoces.

18. À la suite des séismes, la perte de documents et les problèmes liés au logement, aux biens-fonds et autres biens ont compliqué davantage la situation des populations et constitué de nouveaux obstacles à l'exercice des droits fondamentaux et à l'accès aux services de protection. Les expulsions se sont multipliées et le sans-abrisme a été identifié comme un risque supplémentaire auquel les familles sont exposées du fait de l'absence de documents, de la discrimination et de la stigmatisation. Bon nombre de personnes touchées par les séismes ont d'abord été contraintes de trouver refuge dans des abris inadaptés, offrant peu d'intimité et de sécurité. Comme indiqué plus haut, les abris temporaires ont exposé les femmes et les filles à des risques accrus d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de violence fondée sur le genre, en particulier au harcèlement sexuel et à la violence, en raison du manque d'éclairage dans les abris et les toilettes, de l'absence de toilettes séparées et de la sécurité limitée lors des distributions. Les personnes âgées et les personnes en situation de handicap touchées par les séismes ont été encore moins en mesure d'avoir accès aux services et ont fait part d'autres difficultés liées à la perte d'appareils d'assistance, à des abris mal conçus et au manque de services adaptés à leurs besoins.

19. Les enfants ont montré des signes de troubles post-traumatiques (anxiété, crises de panique, troubles du sommeil et dépression, notamment). D'après les résultats d'une évaluation rapide des besoins en matière de protection de l'enfance menée dans certaines régions du pays, 14 % des personnes interrogées en priorité ont signalé que des enfants prenaient part à un travail dangereux, 20 % que des enfants non accompagnés et séparés vivaient seuls et 24 % que des enfants avaient été placés de manière informelle en famille d'accueil, avant tout par suite du décès de la personne qui assumait à titre principal la charge de l'enfant. Selon les partenaires de la protection de l'enfance dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, environ 8 000 enfants de plus seraient maintenant exposés à un risque élevé de violence et de maltraitance à la suite des séismes.

20. Les personnes déplacées et celles qui ont participé au déblaiement ont été davantage exposées aux risques posés par les engins explosifs. À la suite des séismes, il a été fait état d'une multiplication des incidents liés aux explosifs dans la province d'Alep au moment où des personnes retournaient dans des zones polluées ou les traversaient.

21. **Sécurité alimentaire et agriculture.** On estime que 15 millions de personnes ont besoin d'une aide en matière de sécurité alimentaire et d'agriculture en 2023. Parmi elles, 12,1 millions font face à une insécurité alimentaire aiguë et 2,8 millions sont susceptibles de basculer dans l'insécurité alimentaire et, selon des estimations établies parallèlement, respectivement 12 millions et 1,9 million en 2022. Parmi les personnes exposées à une insécurité alimentaire aiguë, 2 millions vivent dans des camps et sont considérées comme étant en insécurité alimentaire totale. Des évaluations de la sécurité alimentaire ont confirmé que la situation alimentaire et nutritionnelle continuait de se détériorer et que des stratégies d'adaptation néfastes pesant sur la résilience des ménages avaient été adoptées.

22. La situation en République arabe syrienne continue d'entraver la capacité des habitants de satisfaire leurs besoins alimentaires immédiats et de retrouver leurs moyens de subsistance. Quelque 12 années de conflit et de violence et une économie qui se dégrade ont fait passer plus de 90 % de la population sous le seuil de pauvreté. D'autres facteurs entrent en jeu, notamment les suivants : l'affaiblissement de la monnaie locale, les conditions de sécheresse, de graves fluctuations agroclimatiques, la pénurie d'eau, l'approvisionnement limité en électricité et en nourriture, ainsi que l'augmentation des prix des produits agricoles de base. Par ailleurs, l'inflation, le faible pouvoir d'achat qui s'explique par des moyens de subsistance limités et des sources de revenus insuffisantes, les mouvements de populations et les effets économiques de la hausse mondiale des prix des denrées alimentaires sur les marchés et le coût des produits de base ont pesé sur la capacité des partenaires du secteur de la sécurité alimentaire et de l'agriculture à répondre aux besoins des personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire. Par exemple, si les donateurs ne versent pas de fonds supplémentaires, dès le mois de juillet, le PAM devra réduire le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire d'urgence ; 2,5 millions de personnes ne pourraient alors plus en bénéficier, partout dans le pays.

23. **Relèvement rapide et moyens de subsistance.** Dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, des perturbations dans l'accès à l'électricité, à l'eau et aux services de santé ont été signalées par une part non négligeable (de 15 % à 28 %) de la population dans les zones touchées par les séismes. Dans d'autres régions du pays, plus de 79 % des habitants ont dit avoir eu des problèmes d'accès à l'électricité et à l'eau sans rapport avec les séismes. Les marchés ont été également touchés et la difficulté à se procurer des denrées alimentaires et articles non alimentaires essentiels a entraîné des hausses des prix. Le système de prestation de services déjà endommagé est soumis à des tensions supplémentaires auxquelles vient s'ajouter le risque persistant d'effondrement des bâtiments et des infrastructures d'assainissement. Dans certaines zones, il faut notamment éliminer des engins non explosés déplacés ou enfouis sous les décombres.

24. Les grandes priorités ne changent pas : il faut réduire l'écart entre les revenus et les dépenses consacrées aux besoins de première nécessité, accroître les revenus des ménages et offrir plus de moyens de subsistance, en particulier dans le nord du pays, où le taux d'emploi au niveau des ménages est plus faible. Dans de nombreuses régions du nord-ouest de la République arabe syrienne, même lorsque des produits alimentaires ou d'autres articles essentiels sont disponibles sur les marchés, les ménages n'ont pas les moyens de les acheter. De plus, l'accès limité aux moyens de subsistance, qui constituait déjà un obstacle pour de nombreux ménages avant les

séismes, est le signe qu'une assistance immédiate doit être apportée afin de répondre aux besoins urgents. Il a précédemment été indiqué que, les revenus n'étant pas suffisants pour supporter le coût de la vie sans aide supplémentaire, plusieurs stratégies d'adaptation (achat à crédit, emprunt ou nouveaux choix en matière de consommation, par exemple) pouvaient être surexploitées et avoir des effets extrêmement néfastes. Les ménages peuvent également se remettre à utiliser des mécanismes d'adaptation encore plus néfastes.

25. **Abris et articles non alimentaires.** Le nombre de personnes qui ont besoin d'une aide pour trouver un abri en République arabe syrienne est passé de 5,7 millions en 2022 à 7,4 millions en 2023. Pendant la même période, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide pour se procurer des articles non alimentaires est passé de 5,7 millions à 5,9 millions. Avant les séismes, 34 % de l'ensemble de la population vivait dans des abris ou des habitations qui n'étaient pas suffisamment sûrs, n'offraient ni sécurité, ni protection contre les éléments, ni accès aux services essentiels et ne permettaient pas de garantir le respect de la vie privée et de la dignité. Cette situation a empiré à la suite des séismes, qui ont endommagé au moins 390 000 maisons ou appartements, ce qui a entraîné une détérioration des conditions d'hébergement et de logement. Un grand nombre d'entre eux n'entrent pas dans le cadre de l'action humanitaire menée en matière d'abris.

26. Les partenaires du secteur des abris et articles non alimentaires ont donné la priorité aux secours d'urgence. Ils ont fourni des abris et des articles non alimentaires aux personnes déplacées se trouvant dans des implantations sauvages nouvelles ou grandissantes, des centres collectifs et des zones en plein air. Des efforts considérables ont été faits afin de trouver les centres collectifs, de les remettre en état et de les moduler à court ou à moyen terme. La structure des immeubles d'habitation a également fait l'objet d'une évaluation rapide afin de mieux préparer la deuxième phase des opérations de secours. Les besoins humanitaires en matière d'abris demeurent considérables. Les habitations partiellement ou modérément endommagées nécessitent de grosses réparations et doivent être remises en état, en fournissant une assistance pécuniaire ou en faisant appel à des prestataires de services extérieurs. Par ailleurs, des solutions à moyen terme doivent être offertes aux déplacés par la mise à disposition de centres collectifs ou d'une assistance pécuniaire destinée au paiement d'un loyer.

27. **Besoins en hiver.** Les acteurs du secteur des abris et articles non alimentaires ont estimé que 5,78 millions de personnes auraient eu besoin d'une aide d'urgence durant l'hiver 2022/23 en République arabe syrienne, soit 28 % de plus que pendant l'hiver 2021/22. Ils ont fourni des articles non alimentaires à 4,16 millions de personnes afin que les personnes les plus vulnérables aient accès à une aide vitale et essentielle en temps voulu, sous la forme d'aide en nature et d'assistance pécuniaire. Avant les séismes, les ressources disponibles pour les interventions menées pour l'hiver avaient atteint un des niveaux les plus bas jamais enregistrés pendant la crise en République arabe syrienne. Les séismes ont aggravé la situation car les partenaires ont réaffecté les ressources destinées à l'intervention hivernale aux activités visant à répondre aux besoins urgents.

28. Fin mars, les partenaires du secteur des abris et articles non alimentaires avaient apporté une assistance, sous une forme ou une autre, à seulement 1,71 million de personnes (soit 41 % du nombre total de personnes ciblées). La priorité a été donnée aux personnes les plus vulnérables vivant dans des camps, des abris collectifs, des implantations sauvages et des zones de haute altitude et d'enneigement.

29. **Eau, assainissement et hygiène.** Plus de 13,5 millions de personnes ont besoin d'une aide en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène en 2023. Plus de 5,2 millions de personnes ont subi les effets des séismes dans les communes, les centres

d'accueil et les sites de déplacés dans les provinces les plus touchées. Les infrastructures d'adduction d'eau et d'assainissement, déjà en mauvais état du fait du conflit, ont subi un nouveau choc de grande ampleur. Les interruptions des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène qui ont suivi multiplient les risques pour la santé publique. Ces risques sont particulièrement graves dans les sites de déplacés et dans les communes touchées par la crise de l'eau prolongée ou par une épidémie persistante de diarrhée aqueuse aiguë ou de choléra. Entre le 25 août 2022 et le 8 avril 2023, 111 084 cas suspects de diarrhée aqueuse aiguë, y compris 104 décès, ont été signalés dans les 14 provinces. Dans le nord-ouest du pays, la plupart de la population, qui dépend déjà de l'aide humanitaire en matière de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, a ressenti les effets directs d'un nouvel afflux de personnes déplacées : partage des installations des sites de déplacés existants, augmentation des coûts et interruptions de services fournis au niveau local du fait de la plus grande dispersion des ressources. Il existe un risque élevé d'utilisation d'eau insalubre provenant de sources d'approvisionnement non soumises à un contrôle et de propagation de maladies transmises par l'eau.

30. Comme indiqué dans le rapport d'évaluation des besoins de relèvement après les séismes en République arabe syrienne, plus de 148 millions de dollars sont nécessaires pour répondre aux besoins immédiats dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène pendant 18 mois. Un montant supplémentaire de 243 millions de dollars est nécessaire pour répondre aux besoins de relèvement à moyen terme. L'accès insuffisant aux services essentiels d'approvisionnement en eau et d'assainissement fait peser des risques considérables sur la santé publique, la protection et la survie de la population. Selon les entités des Nations Unies et leurs partenaires, l'accès à l'assistance vitale en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les centres d'accueil des victimes des séismes est irrégulier et l'attention est appelée particulièrement sur les mesures d'atténuation de la violence fondée sur le genre dans les installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Une assistance dans ce domaine doit être fournie en permanence à plus de 2 millions de personnes vivant dans des sites de déplacés, notamment dans des implantations sauvages, en particulier dans le nord-ouest et le nord-est du pays. Dans les zones où se trouvent des abris communautaires surpeuplés et où les infrastructures sont endommagées et l'eau manque, les risques sont encore plus élevés dès que les températures sont en hausse. La chaleur facilite en effet la propagation des maladies transmissibles par l'eau et des maladies à transmission vectorielle. Les risques demeurent élevés dans le nord-est du pays car le fonctionnement des systèmes d'eau y est fortement perturbé.

31. **Santé.** En ce qui concerne le secteur de la santé, d'après des données tirées du rapport sur l'aperçu des besoins humanitaires en 2023, le nombre de sous-districts considérés comme étant dans la phase de gravité 5 (catastrophique) est passé de zéro en 2022 à 21 en 2023, et le nombre de sous-districts considérés comme étant dans la phase de gravité 4 (extrême) est passé de 32 en 2022 à 113 en 2023. De multiples facteurs ont aggravé la crise sanitaire existante, notamment un système de santé inefficace, fragile et inopérant, une crise énergétique persistante, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de nombreuses flambées épidémiques, notamment de rougeole et de choléra. Les séismes de février ont mis à trop rude épreuve un système de santé fragile. On estime que 5,1 millions de personnes ont été directement ou indirectement exposées à un événement traumatisant à la suite des séismes, ce qui a accru la souffrance mentale de ces personnes. D'après les données tirées de l'évaluation des besoins de relèvement après les séismes en République arabe syrienne, plus de 620 000 personnes devraient avoir besoin de soins de santé mentale dispensés par un personnel qualifié.

32. Une évaluation rapide de 975 établissements de santé publics gérés par des organisations non gouvernementales a montré que 214 d'entre eux avaient été légèrement ou partiellement endommagés et que 3 hôpitaux et 24 centres de soins de santé primaires avaient été détruits. Selon les estimations, le coût des dommages et pertes subis par le secteur de la santé à la suite des séismes s'établirait entre 385 millions et 1,05 milliard de dollars. Dans l'ensemble des zones de la République arabe syrienne touchées par les séismes, au moins 6,5 millions de personnes sont exposées à un risque élevé de contracter le choléra du fait de la crise de l'eau persistante, des dommages causés aux réseaux d'approvisionnement en eau, du surpeuplement des abris d'urgence et du manque d'installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Au 8 avril 2023, 111 084 cas suspects de choléra, y compris 104 décès (soit un taux de létalité de 0,1 %), ont été signalés dans les 14 provinces.

33. **Nutrition.** L'état nutritionnel des Syriennes et des Syriens devrait continuer de se détériorer sous l'effet de facteurs aggravants tels que des pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants qui laissent à désirer, l'insécurité alimentaire, les insuffisances du système d'approvisionnement en eau et d'assainissement, l'accès limité aux services de santé et de faibles capacités techniques opérationnelles. Actuellement, dans le nord-ouest du pays, seuls 53 % des enfants de moins de 6 mois sont allaités exclusivement au sein et seuls 10,8 % d'entre eux ont un apport alimentaire minimum acceptable. La carence en micronutriments est un autre problème majeur. Il ressort des enquêtes de suivi et d'évaluation normalisées des phases des secours et de la transition menées en 2022 que 54 % des femmes interrogées en âge de procréer (âgées entre 15 et 49 ans) et 46 % des enfants âgés entre 6 et 59 mois souffrent d'anémie. La malnutrition aiguë modérée touche 544 752 femmes enceintes ou allaitantes et 460 124 d'entre elles souffrent également d'anémie. De même, environ 25 % des enfants de moins de 5 ans (721 388) souffrent d'anémie, ce qui accroît les vulnérabilités causées par la malnutrition. En outre, on estime que 609 979 enfants de moins de 5 ans souffrent d'un retard de croissance, dont la prévalence s'établit entre 25 % et 28 % selon les régions. Le retard de croissance a des effets à long terme sur les personnes et les sociétés (faibles capacités cognitives et mauvais résultats scolaires, bas salaires, perte de productivité et, s'il s'accompagne d'une prise de poids excessive plus tard dans l'enfance, risque accru de développer des maladies chroniques liées à la nutrition à l'âge adulte). La malnutrition aiguë touche 363 556 enfants de moins de 5 ans. Comme pour le retard de croissance, la prévalence de la malnutrition aiguë globale varie d'une région à l'autre. Dans certaines zones du nord-est du pays, elle a atteint 12 %, ce qui est considéré comme un niveau de gravité élevé dans l'échelle de mesure de la malnutrition, surtout lorsqu'il existe des facteurs aggravants.

34. **Éducation.** Les séismes ont compromis l'accès à l'éducation de plus de 4 millions d'élèves et étudiants et ont entraîné une forte augmentation des besoins des enfants et des adolescentes et des adolescents. Avant les séismes, l'accès à l'éducation était déjà restreint du fait du conflit prolongé, des contraintes économiques, des déplacements, de la pénurie d'eau et de l'épidémie de choléra. Les filles et les garçons, dont un grand nombre ont perdu tous les membres de leur famille, voient maintenant la possibilité d'un retour à une vie normale s'éloigner de nouveau, ce qui accroît encore plus les niveaux de stress traumatique.

35. Les effets des séismes sur l'éducation montrent qu'il est absolument nécessaire d'investir dans la remise en état des écoles. Une assistance supplémentaire est nécessaire pour faciliter la création d'environnements scolaires sûrs, qui soient dotés d'installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène suffisantes, tiennent compte des questions de genre et soient adaptés aux personnes en situation de handicap et offrent des services de soutien psychosocial en vue de favoriser le bien-être et la sécurité des enfants. D'après une évaluation de la Banque mondiale, le coût des réparations de

l'infrastructure scolaire dans les neuf villes les plus touchées de la République arabe syrienne devrait s'élever à environ 138,5 millions de dollars. Selon les données les plus récentes disponibles au niveau national, plus de 2,4 millions d'enfants n'étaient pas scolarisés et 1,6 million étaient susceptibles de décrocher. Il est probable que ces chiffres augmentent à la suite des séismes, ce qui exposerait les enfants à une multitude de risques en matière de protection, y compris le mariage d'enfants ou le mariage précoce (des filles en particulier) et le travail des enfants (des garçons en particulier).

36. **Coordination et gestion des camps.** Plus de 1,9 million de personnes déplacées sont réparties dans 1 459 sites de déplacés dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Par ailleurs, 108 000 personnes ont été accueillies dans des centres d'accueil ou des centres collectifs depuis le 6 février. Les femmes et les enfants représentent la majorité des personnes déplacées à l'intérieur du pays et plus de 85 % des déplacés vivent dans des camps surpeuplés et dans des implantations sauvages où les abris sont délabrés et dangereux, ce qui pose des risques en matière de sécurité et de protection. Plus de 70 % des camps de déplacés sont installés sur des sites temporaires sans aucun document foncier. Les occupants se heurtent donc à des problèmes liés au logement, aux biens-fonds et autres biens et risquent notamment l'expulsion. Les tentes représentent 63 % des abris dans les sites de déplacés, dont 35 % se trouvent dans des zones inondables. Pour atténuer les risques d'inondation et les effets des inondations, les infrastructures doivent être entretenues et améliorées. Les déplacements provoqués par les séismes ont aggravé une situation humanitaire déjà épouvantable dans les sites de déplacés ; 109 nouveaux centres de déplacés, centres collectifs et installations d'accueil ont été créés après que des habitations et des biens ont été détruits. Dans 81 % des sites de déplacés, aucune structure d'autogestion communautaire n'est en place. Les structures d'autogestion existantes ne sont pas adaptées car les femmes et les jeunes n'y sont pas suffisamment ou pas du tout représentés.

Manque d'électricité et besoins humanitaires

37. La consommation d'électricité représente 15 % des niveaux de consommation enregistrés 10 ans plus tôt en République arabe syrienne. Plusieurs facteurs ont contribué à cette très forte baisse, notamment le manque croissant de personnel technique ainsi que les infrastructures nécessitant des réparations urgentes après des années de ravages, de mauvaise gestion et de négligence. Les pénuries d'électricité dans le pays continuent d'entraver l'accès des populations aux services de base, tels l'éducation, la santé et l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Elles entravent, par exemple, le fonctionnement des unités d'urgence et de soins intensifs des hôpitaux, des systèmes d'approvisionnement en eau potable et des stations d'épuration des eaux usées, ainsi que des boulangeries. L'accès réduit à l'électricité pèse également sur la capacité des partenaires humanitaires à mener les interventions prévues.

38. L'accès des ménages à l'électricité est également un problème. Plus de 58 % des ménages interrogés avant le 6 février ont indiqué avoir accès à l'électricité pendant trois à huit heures seulement par jour. Au niveau des ménages, 41 % des personnes interrogées dans le cadre de l'évaluation multisectorielle des besoins ont indiqué que l'électricité était un besoin prioritaire, contre 27 % en 2022. L'accès limité à l'électricité fait que les ménages dépendent davantage de l'aide humanitaire et adoptent des stratégies d'adaptation néfastes. Les ménages qui ont signalé avoir accès à l'électricité pendant un plus grand nombre d'heures sont mieux à même de satisfaire leurs besoins essentiels. À l'inverse, ceux qui ont indiqué avoir accès à l'électricité moins longtemps par jour disent également avoir plus de difficultés à répondre à leurs besoins.

III. Informations actualisées sur l'acheminement de l'aide humanitaire à travers les lignes de front

39. En République arabe syrienne, 7,5 millions de personnes vivent dans des zones non contrôlées par le Gouvernement et, parmi elles, 6,8 millions ont besoin d'une aide humanitaire. Elles vivent essentiellement dans le nord du pays, mais sont également présentes, en plus petit nombre, dans le sud-est, à Roukban. Les besoins humanitaires dans ces zones sont colossaux, en raison des hostilités et de la forte proportion de personnes déplacées à l'intérieur du pays, dont un grand nombre vit dans des camps, des établissements informels ou des centres d'accueil pendant de longues périodes.

Accès au nord-ouest de la République arabe syrienne à travers les lignes de front

40. Depuis l'adoption de la résolution [2585 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, en juillet 2021, les organismes des Nations Unies ont effectué 10 missions interinstitutions exigeant le franchissement des lignes de front à Sarmada, dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, et à y prépositionner 152 cargaisons de fournitures (5 187 tonnes) apportées par le PAM, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Ces convois ont permis de fournir une assistance à 43 500 bénéficiaires en moyenne par mois. La mission interinstitutions la plus récente, qui s'est déroulée les 8 et 9 janvier 2023, était la cinquième depuis l'adoption de la résolution [2642 \(2022\)](#) du Conseil. Le convoi transportait des fournitures relatives à l'eau et à l'assainissement, à l'éducation et à la protection de l'enfance au profit de 58 500 bénéficiaires, 500 articles non alimentaires au profit de 2 500 personnes, 535 tonnes d'articles alimentaires et nutritionnels et 1,2 tonne de médicaments et de matériel médical. Une sixième mission exigeant le franchissement des lignes de front, qui était prévue pour la mi-février, n'a pas été effectuée. L'Organisation des Nations Unies poursuit le dialogue avec toutes les autorités compétentes et ceux qui ont une influence en vue de faciliter la reprise des missions exigeant le franchissement de lignes de front.

41. À la suite des séismes début février, le Gouvernement syrien a accordé une autorisation générale pour ce qui est des missions humanitaires exigeant le franchissement de lignes de front vers le nord-ouest du pays, levant l'obligation d'obtenir des autorisations distinctes pour chaque mission de ce type.

42. L'ONU continue de faire tout ce qui est en son pouvoir pour intensifier l'assistance acheminée à travers les lignes de front aux personnes qui en ont besoin dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Elle a mis à jour ses plans de convois interinstitutions exigeant le franchissement des lignes de front, pour une période supplémentaire de six mois. Compte tenu de la gravité et de l'ampleur des besoins dans le nord-ouest du pays, l'aide acheminée à travers les lignes de front complète les interventions transfrontières en ciblant les personnes dans le besoin qui n'auraient pas bénéficié d'une aide dans le cadre des opérations transfrontières.

Accès au nord-est de la République arabe syrienne à travers les lignes de front

43. Entre le 1^{er} novembre 2022 et le 30 avril 2023, les entités des Nations Unies ont pu envoyer 1 261 camions transportant 38 333 tonnes d'aide humanitaire dans des régions du nord-est de la République arabe syrienne, notamment à Deïr el-Zor, Hassaké et Qamichli. Malgré quelques problèmes sur les plans de l'accès et des opérations, l'acheminement de l'aide est resté relativement fluide tout au long de cette période.

44. Entre janvier et avril 2023, le HCR a distribué 677 lots contenant des articles non alimentaires et des équipements pour l'hiver à 2 550 personnes dans des camps et des zones urbaines du nord-est du pays. L'UNICEF a fourni des services de soins de santé primaires vitaux à 5 200 enfants et a assuré la vaccination systématique de 26 140 enfants de moins de 5 ans dans les régions de Manbej et d'Aïn el-Arab, dans la province d'Alep. Le Fonds a fourni également des services de prévention et de prise en charge de la malnutrition et des fournitures à 26 890 enfants de moins de 5 ans et à 10 120 femmes enceintes ou allaitantes dans trois centres de santé et par l'intermédiaire de quatre équipes mobiles. Des activités de renforcement des capacités ont été menées au profit de 45 agents de santé et agents locaux

45. L'OMS a continué de fournir des services de santé essentiels, des services d'orientation et des fournitures vitales à des personnes vivant dans le nord-est de la République arabe syrienne, notamment dans les zones transfrontalières qui ne sont pas contrôlées par le Gouvernement, à travers les lignes de front. De janvier à mars 2023, cinq convois routiers comprenant huit camions ont atteint Qamichli, ce qui a permis de fournir une aide aux établissements de santé et aux partenaires de santé. Les fournitures comprenaient 78 tonnes de médicaments et de fournitures médicales, dont des trousseaux de traumatologie et de chirurgie, du matériel médical, des pastilles de purification de l'eau, des kits contre le choléra et des solutions de réhydratation orale.

46. Le 26 février, une deuxième mission humanitaire interinstitutions exigeant le franchissement de lignes de front dans le sous-district de Ras el-Aïn (province de Hassaké) a été effectuée. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'UNICEF, le HCR, l'OMS et le FNUAP ont procédé à une évaluation multisectorielle des besoins avec des informateurs principaux à Ras el-Aïn et ont visité l'établissement de santé Amin et la station d'eau d'Alouk. L'UNICEF a fourni une aide sur le plan de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, ainsi que des produits nutritionnels et des produits de santé aux personnes se trouvant dans le sous-district. La précédente mission exigeant le franchissement de lignes de front dans la région avait eu lieu en octobre 2022. Une troisième mission exigeant le franchissement de lignes de front a été menée le 24 mai. Lors de cette mission interinstitutions, il a été procédé à une évaluation multisectorielle des besoins dans le sous-district de Tell Abiad, une visite a été effectuée dans un hôpital et un abri collectif et des articles de santé et d'hygiène ont été fournis.

Accès à Roukban à travers les lignes de front

47. Le dernier convoi humanitaire des Nations Unies à avoir atteint Roukban depuis l'intérieur du pays a été acheminé en septembre 2019. L'accès des camions commerciaux, empruntant des itinéraires non officiels, a été sporadique. Depuis que le Gouvernement jordanien a décidé, en mars 2020, de fermer la frontière pour endiguer la propagation de la COVID-19, les patients de Roukban ayant besoin de soins médicaux ne peuvent plus accéder aux établissements de santé situés du côté jordanien. Les cas graves sont transférés à Damas, en coordination avec le Croissant-Rouge arabe syrien. Les habitants de Roukban vivent toujours dans des conditions épouvantables, disposant d'un accès limité à des moyens de subsistance, à la nourriture, à l'eau, aux soins de santé et aux autres services de base. L'ONU se mobilise en faveur d'un accès total afin de pouvoir fournir une aide humanitaire régulière, en cherchant notamment à obtenir les garanties de sécurité nécessaires pour le personnel humanitaire. L'Organisation et le Croissant-Rouge arabe syrien ont élaboré conjointement le plan opérationnel d'une mission exigeant le franchissement de lignes de front à Roukban et destinée à fournir une aide humanitaire, consistant notamment à procéder à des vaccinations, à évaluer les besoins et à appuyer les départs volontaires.

Obstacles au franchissement des lignes de front

48. Des progrès ont été accomplis, mais plusieurs obstacles doivent encore être levés pour pouvoir continuer d'effectuer des opérations à travers les lignes de front en République arabe syrienne. Des activités de déminage doivent être menées de manière adéquate et en temps voulu afin que les opérations à travers les lignes de front soient menées plus souvent et bénéficient à un plus grand nombre de personnes. Il est essentiel que les parties au conflit donnent les garanties de sécurité dans les délais voulus pour permettre aux convois et au personnel humanitaire de franchir les lignes de front en toute sécurité. Toutes les parties doivent s'engager à ne s'ingérer à aucun stade dans les activités humanitaires. Garantir la responsabilité à l'égard des populations touchées est également un aspect important à prendre en compte, notamment en respectant le principe consistant à ne pas nuire, en tenant compte des risques de conflit dans les activités prévues et en veillant à ce que ces populations acceptent les livraisons.

IV. Progrès en matière de relèvement rapide

49. Les activités de relèvement rapide et de subsistance représentent l'un des trois piliers fondamentaux de l'intervention humanitaire en République arabe syrienne. Les activités de relèvement rapide visent à prévenir une augmentation du nombre de personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire : il s'agit ainsi de favoriser l'autonomie, d'améliorer le bien-être des individus et des populations et de réduire la dépendance à l'aide extérieure. L'ONU et ses partenaires accompagnent des projets d'activités de relèvement rapide et de subsistance axés sur cinq domaines : a) la réparation et la rénovation d'infrastructures civiles essentielles ; b) l'enlèvement des débris et des déchets solides ; c) les activités génératrices de revenus et les interventions fondées sur le marché ; d) la formation professionnelle et la formation qualifiante ; e) la cohésion sociale et les interventions communautaires.

50. Entre janvier 2022 et le 20 avril 2023, au moins 495 projets destinés à faciliter le relèvement rapide ont été lancés dans les 14 provinces. Plus de 35 % d'entre eux avaient trait à la fourniture d'électricité, que ce soit pour les services de base ou pour la consommation des ménages. Selon les partenaires humanitaires, en 2022 et 2023, quelque 5,8 millions de personnes en République arabe syrienne ont reçu une aide directe et 12,9 millions une aide indirecte dans le cadre de l'exécution de projets visant à renforcer la résilience. Les donateurs ont versé 640,5 millions de dollars en vue de faciliter l'exécution de ces projets et des montants comparables ont été affectés aux projets menés dans les zones soutenues par l'équipe de pays pour l'action humanitaire (261,5 millions de dollars) basée à Damas et aux projets transfrontières réalisés dans le nord-ouest du pays sous la conduite du Groupe de coordination de l'assistance humanitaire (265,8 millions de dollars). Le montant restant a été affecté à des projets menés dans le nord-est du pays par des organisations non gouvernementales et l'équipe de pays pour l'action humanitaire (85,5 millions de dollars) et dans le cadre de la structure « Whole of Syria » concernant l'ensemble du pays (27,7 millions de dollars).

51. Selon les acteurs du secteur du relèvement rapide et des moyens de subsistance, entre le 1^{er} octobre 2022 et le 31 mars 2023, 1,07 million de personnes ont bénéficié directement et 4,4 millions de personnes indirectement des activités menées dans ce cadre, notamment de la création d'emplois et la remise en état de stations d'eau, de réseaux d'assainissement et d'infrastructures de production essentielles. Ainsi, 16 670 emplois ont été créés dans les 14 provinces. La remise en état de 39 salles de classe a bénéficié à 46 300 enfants et celle de 27 hôpitaux et dispensaires à 58 000 personnes. Au total, 430 681 mètres cubes de débris ont été enlevés, au profit de 426 780

personnes et 137 000 personnes ont suivi une formation professionnelle. Par ailleurs, 71 650 enfants souffrant de handicaps graves ont reçu une assistance pécuniaire et une aide à la prise en charge et 4 550 ménages vulnérables ont reçu une assistance.

52. Le 1^{er} décembre 2022, les équipes de déminage financées par le Service de la lutte antimines ont déminé 2 millions de mètres carrés de terres agricoles à Daraya, dans la province de Rif-Damas, afin que les populations locales puissent cultiver ces terres en toute sécurité et y planter des cultures vivrières et commerciales, ce qui contribue à améliorer les moyens de subsistance des populations vulnérables dans la région.

53. En 2023, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a facilité l'élaboration d'une méthode normalisée d'évaluation des dégâts causés par les séismes en République arabe syrienne et a évalué l'intégrité de la structure de bâtiments à Alep, Lattaquié, Hama et Rif-Damas. ONU-Habitat a également aidé les populations locales à établir sept plans au niveau des villes dans les provinces de Homs, de Hama et de Rif-Damas et a contribué à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation aux changements climatiques dans la Ghouta orientale.

54. Le PAM a mené à bien cinq projets de relèvement rapide dans les provinces de Qouneïtra, de Homs, de Deraa et de Rif-Damas en 2023. Plus de 142 400 personnes en ont bénéficié et ont de nouveau accès à l'eau d'irrigation, ce qui leur permet d'accroître leur production agricole et de se procurer du pain plus facilement. Le PAM a remis en état des systèmes d'irrigation utilisant des eaux usées traitées dans la Ghouta orientale (province de Rif-Damas). Il a notamment rénové en partie une installation d'irrigation, dont la capacité de traitement a été portée de 60 % à 80 % des eaux usées, rétabli l'électricité à la station de relevage de Reïhan et remis en état un canal d'irrigation, ce qui a permis d'obtenir de l'eau d'irrigation pour 3 000 hectares de terres agricoles et une source de revenus pour 17 500 personnes. Il a également fourni des intrants et des outils agricoles productifs, notamment du foin, des engrais, des mailles d'irrigation au goutte-à-goutte, et proposé une formation technique, ce qui a permis à 900 agriculteurs de la province de Deraa d'améliorer la qualité de la production agricole. Il a en outre remis en état trois boulangeries dans les provinces de Hama, de Homs et de Qouneïtra, qui fournissent quotidiennement du pain à 120 000 personnes. Quelque 350 journaliers ont bénéficié d'une aide sous la forme d'un emploi dans le cadre de ces projets de réhabilitation.

55. En 2022 et 2023, le HCR et ses partenaires ont facilité la réparation de quatre sites d'irrigation, dont des stations de pompage et des canaux, dans les zones rurales des provinces de Deïr el-Zor et d'Alep. Ces projets ont permis à environ 10 000 familles d'avoir accès à l'eau d'irrigation pendant la dernière saison agricole. En améliorant l'accès à l'eau, ces réparations ont permis aux agriculteurs de cultiver les terres, de générer des revenus et de créer des possibilités d'emplois au niveau local pendant la saison des récoltes. Les interventions contribuent également à renforcer la sécurité alimentaire de la population locale en rendant possibles le maraîchage saisonnier et les cultures essentielles. Le HCR a continué de fournir une aide à la subsistance, notamment des intrants agricoles et des subventions aux petites entreprises ; en 2022, plus de 10 000 familles, déplacées à l'intérieur du pays ou de retour dans le pays, en ont bénéficié. Le HCR a également coopéré avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en vue de réparer des centres de formation professionnelle. Les bénéficiaires ont pu suivre une formation gratuite et être mis en relation avec des acteurs sur les marchés locaux.

56. En 2023, l'UNICEF a remis en état 25 écoles endommagées lors des séismes dans lesquelles 10 700 enfants sont scolarisés. En collaboration avec des partenaires, le Fonds a offert un soutien scolaire, des services d'éducation non formelle ainsi que du matériel pédagogique et éducatif à 48 890 enfants non scolarisés ou présentant un

risque de décrochage. Il a également facilité la mise à jour de supports d'auto-apprentissage pour les première et deuxième années de l'enseignement primaire afin de permettre aux enfants non scolarisés de recevoir une éducation agréée même lorsque les écoles ne sont pas accessibles. L'UNICEF a également fourni 3,9 millions de doses de vaccins pour enfants, ainsi que 18 autoclaves écologiques afin que les seringues et les risques biomédicaux soient correctement éliminés. Le Fonds a en outre installé 20 dispensaires préfabriqués et 11 magasins préfabriqués dans des zones touchées par les séismes où les centres de santé ont été détruits. Dans le cadre de l'action menée à la suite des séismes, il a remis en état le service pédiatrique de l'hôpital universitaire d'Alep. Il a également entrepris la remise en état de 47 centres de santé dans tout le pays. Il facilite aussi celle d'installations de traitement des eaux et de pompage de l'eau, dont bénéficient quelque 4,7 millions de personnes.

57. Immédiatement après les séismes, le FNUAP a envoyé des membres de l'équipe dans les zones les plus touchées d'Alep, de Hama et de Lattaquié. Dans un premier temps, des couvertures et des troussees d'hygiène ont été distribuées. Les articles de secours ont été distribués en coordination avec les équipes mobiles intégrées, qui ont fourni des services de santé procréative à des femmes et à des filles. Ces équipes, qui participent aux activités habituellement menées dans les provinces, ont été détachées pour répondre aux besoins immédiats des personnes les plus touchées par les effets des séismes. Après les séismes, le FNUAP a continué de soutenir régulièrement ses partenaires de réalisation afin que des services de lutte contre la violence fondée sur le genre et de santé sexuelle et procréative adaptés et de qualité soient bien ciblés.

58. Après les séismes, l'OMS s'est efforcée de rétablir et de renforcer les services de santé mentale en formant des agents de santé mentale et en mobilisant des équipes médicales mobiles qui ont fourni environ 626 000 services, notamment des premiers secours psychologiques, des conseils d'urgence, des consultations individuelles et des orientations vers des services spécialisés. En mars 2023, l'OMS a mis en œuvre une campagne de vaccination orale contre le choléra, dont 1,7 million de personnes ont bénéficié. En avril 2023, elle a organisé une campagne de vaccination contre la roueole, la rubéole et la poliomyélite au profit de 2 232 000 personnes.

59. Par ailleurs, l'OMS a remis en état un centre d'opérations d'urgence et trois entrepôts du Ministère de la santé. Elle a également formé plus de 2 000 agents de santé sur un ensemble de questions sanitaires afin d'améliorer la qualité des soins et la prestation de services au niveau local. Du matériel a également été fourni à l'hôpital de Harasta, dans la Ghouta orientale, qui a rouvert à la fin de l'année 2021 avec le soutien du PNUD et de l'OMS. D'autres outils opérationnels ont été fournis à quatre centres de santé dans les provinces de Deïr el-Zor, de Homs et de Hama.

V. **Transparence des opérations humanitaires**

Opérations basées à Damas

60. Les acteurs humanitaires en République arabe syrienne ont renforcé les normes relatives au devoir de précaution et les procédures de contrôle afin que l'aide parvienne aux personnes dans le besoin de manière transparente et dans le respect des principes établis. La stratégie est fondée sur un cadre mondial d'indicateurs obligatoires, d'outils et de documents d'orientation. Des stratégies de contrôle de l'exécution adaptées au contexte syrien sont également suivies. Un contrôle, direct et par des tiers, est effectué aux fins du suivi de l'exécution des projets. Ces stratégies complètent les visites que les organismes des Nations Unies effectuent régulièrement sur place pour superviser la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets et la transmission de l'information y relative.

61. Les programmes humanitaires menés dans le pays exigent que toutes les précautions voulues soient prises, ce qui est garanti au moyen d'accords stricts conclus entre donateurs et partenaires et entre organisations partenaires. Des auditeurs indépendants procèdent régulièrement à des audits des projets afin de garantir l'indépendance et de prévenir la corruption. Des mécanismes de retour d'information sont en place pour aider les organismes à comprendre comment les livraisons répondent aux besoins des ménages. Les organismes des Nations Unies procèdent également à des évaluations afin de déterminer l'efficacité, l'efficience et la pertinence des programmes.

62. En République arabe syrienne, l'ONU suit des normes strictes de diligence raisonnable lorsqu'elle attribue des marchés, conformément à ses principes de transparence, d'équité et de concurrence. Les entités des Nations Unies sont tenues de vérifier que les fournisseurs ne sont pas inscrits sur la Liste récapitulative du Conseil de sécurité de l'ONU, sur la liste des sociétés et des personnes inéligibles de la Banque mondiale et sur la liste des fournisseurs ne pouvant pas travailler avec l'ONU, qui reprend la liste des entités sous le coup de sanctions imposées par le Conseil de sécurité et des prestataires suspendus pour pratiques contraires à la déontologie ou résultats insatisfaisants.

63. L'équipe de pays pour l'action humanitaire a chargé un groupe de travail permanent de mettre et maintenir en place un système de gestion des risques adapté à son environnement opérationnel. Un groupe de la gestion des risques, installé au Bureau du Coordonnateur résident, fournit un appui en matière d'analyse et de coordination afin de garantir que les entités des Nations Unies, leurs partenaires et les donateurs puissent mener leurs activités dans le respect des principes établis et en toute transparence et faire en sorte que celles-ci aient le plus d'effet possible. En 2022, l'équipe de pays des Nations Unies a également créé un groupe de travail sur le devoir de précaution en matière de droits humains et l'a chargé d'évaluer, dans un certain délai, les pratiques en la matière et de recenser les points à améliorer encore ainsi qu'une équipe spéciale d'investigation concernant les achats.

Opération transfrontière

64. Dans trois rapports sur les opérations exigeant le franchissement des lignes de front et sur les opérations transfrontières (S/2018/617, S/2020/401 et S/2021/1030), le Secrétaire général a présenté les mesures prises dans le cadre de l'opération transfrontière des Nations Unies pour contrôler l'acheminement de l'aide, de la frontière turque jusqu'aux personnes dans le besoin dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Il y a décrit les activités de contrôle menées à quatre niveaux distincts : a) à la frontière, par le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne ; b) dans les entrepôts situés en République arabe syrienne ; c) aux points de distribution ; d) après la distribution aux bénéficiaires. L'opération est, et a toujours été, transparente, les organismes des Nations Unies sachant où en sont les livraisons d'aide à chaque stade du processus, bien qu'il s'agisse d'une opération gérée à distance.

65. Depuis 2014, le caractère humanitaire de l'aide transfrontière a été systématiquement vérifié par le Mécanisme de surveillance des Nations Unies au centre de transbordement situé près du point de passage de Bab el-Haoua, ainsi qu'à d'autres points de passage dont l'utilisation avait été préalablement autorisée par le Conseil de sécurité. Le Mécanisme continue de travailler en étroite collaboration avec le service des douanes turques afin de garantir la transparence et de veiller à ce que les articles humanitaires ne soient l'objet d'aucune ingérence ou manipulation. Il a continué de bénéficier d'une excellente coopération de la part du Gouvernement turc. Depuis l'introduction, en juillet 2014, de ce système de surveillance étroite, jusqu'en

mai 2023, 62 580 camions transportant de l'aide humanitaire ont franchi la frontière pour se rendre dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Aucun article non humanitaire n'a été trouvé dans ces cargaisons.

66. Des partenaires de réalisation fiables, dont les antécédents ont été contrôlés, et des agents tiers sous contrat avec l'ONU confirment que les cargaisons d'aide sont bien arrivées dans les entrepôts. Comme dans le cadre des opérations d'aide gérées depuis la République arabe syrienne, des agents tiers observent la distribution des fournitures aux bénéficiaires ou aux établissements de santé et autres structures. Aux points de distribution, la livraison est confirmée à l'aide de vidéos et de photographies horodatées et géolocalisées. Les modalités de suivi post-distribution peuvent prendre la forme de discussions de groupe, de mécanismes de plainte et de remontée de l'information ou d'enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires.

67. En février 2023, le personnel des Nations Unies a commencé à mener des missions supplémentaires dans le nord-ouest de la République arabe syrienne afin de s'assurer directement que l'aide a bien été acheminée à travers la frontière depuis la Türkiye. Entre le 14 février et le 22 mai, les entités des Nations Unies ont mené à bien 105 missions à travers la frontière, qui ont donné l'occasion d'avoir des échanges avec les populations, les partenaires et les autorités locales au sujet de tous les aspects de l'opération transfrontière. Les constatations faites à l'issue de ces missions, en s'appuyant sur les informations reçues directement des bénéficiaires, ont contribué à ce que les besoins humanitaires soient mieux évalués, la programmation améliorée et le contrôle renforcé. De ce fait, l'action humanitaire est plus ciblée.

68. Chaque organisme gère les risques en permanence. Un groupe de la gestion des risques relevant du bureau du Coordonnateur régional adjoint des secours humanitaires s'attache à renforcer l'action menée pour évaluer et gérer conjointement les risques liés aux opérations transfrontières et à appuyer le groupe de travail sur la gestion des risques du Groupe de coordination de l'assistance humanitaire.

VI. Observations

69. Les besoins humanitaires en République arabe syrienne ne cessent d'augmenter. La poursuite du conflit le long des lignes de front, la détérioration de la situation socioéconomique, l'accès limité aux services de base, l'épidémie de choléra et les séismes du 6 février ont laissé en difficulté un nombre record de personnes. Une fois de plus, les projections portent à croire que le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire augmentera : de 15 millions en 2022, il devrait grimper à 15,3 millions en 2023, le chiffre le plus élevé jamais enregistré depuis le début du conflit en 2011. En outre, on s'attend à ce que les conditions estivales viennent aggraver la situation de millions de personnes déjà vulnérables dans le pays dans les mois à venir. La hausse des températures peut aggraver les pénuries d'eau actuelles, notamment celles d'eau potable et d'eau d'irrigation. De plus, la propagation de maladies transmises par l'eau, y compris le choléra, pourrait s'amplifier compte tenu du manque d'infrastructures d'assainissement.

70. Les violences et les attaques dont les civils continuent d'être victimes sont le signe que le droit international humanitaire, en particulier les principes de discrimination, de proportionnalité et de précaution, n'est respecté par aucune des parties. Je demande de nouveau à toutes les parties de s'employer constamment à épargner les civils et les biens de caractère civil tout au long de leurs opérations militaires, conformément au droit international humanitaire.

71. Les femmes et les filles continuent d'être touchées par la crise de manière disproportionnée et distincte. Elles sont notamment exposées à de plus grands risques

en matière de protection, à la violence de genre, aux mariages précoces et aux mariages forcés et ont un accès restreint aux moyens de subsistance. Le fardeau qui pèse sur les femmes, à savoir les soins et le travail domestique non rémunérés, est en outre alourdi par des conditions très difficiles et les répercussions multiformes de l'absence d'innombrables proches et amis, disparus, détenus ou victimes de disparition forcée. Il est essentiel de soutenir davantage les organisations de la société civile dirigées par des Syriennes et de mieux coordonner les activités avec leurs réseaux afin que des résultats soient obtenus en matière de protection.

72. Mon envoyé spécial continuera d'accorder une attention particulière au dossier des personnes détenues, enlevées ou portées disparues. Le rapport sur les personnes disparues en République arabe syrienne (A/76/890) pourrait permettre de trouver la voie à suivre pour traiter cette question de manière humanitaire et globale, en mettant l'accent sur les victimes, les personnes rescapées et les familles.

73. L'ONU continue de faire tout ce qui est en son pouvoir pour intensifier l'assistance acheminée à travers les lignes de front aux personnes qui en ont besoin, afin de compléter les interventions transfrontières. Il est essentiel que les parties au conflit donnent les garanties de sécurité nécessaires dans les délais voulus pour permettre aux convois et à leur personnel de passer à travers les lignes de front en toute sécurité. Les opérations à travers les lignes de front demeurent essentielles, mais elles ne sauraient se substituer à ce stade au programme transfrontière des Nations Unies compte tenu de la taille et de la portée de ce programme.

74. Dans sa résolution 2642 (2022), le Conseil de sécurité a renouvelé l'autorisation accordée à l'opération transfrontière qui, chaque mois, apporte une aide vitale à 2,7 millions de personnes en moyenne. Dans sa résolution 2672 (2023), il a confirmé la reconduction de cette autorisation pour six mois de plus, jusqu'au 10 juillet 2023. L'assistance transfrontière demeure un élément essentiel de l'opération que l'ONU et ses partenaires mènent afin de venir en aide à toutes les personnes qui sont dans le besoin.

75. Aujourd'hui, dans la région, 4,1 millions de personnes, dont 80 % de femmes et d'enfants, ont besoin d'une aide humanitaire acheminée à travers la frontière par les entités des Nations Unies pour satisfaire leurs besoins les plus fondamentaux. Un accès prévisible permet à l'Organisation et à ses partenaires d'apporter chaque mois à des millions de personnes qui en ont besoin une aide alimentaire, des vaccins et des soins médicaux, ainsi qu'un appui aux infrastructures essentielles d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Les services de protection aident les plus vulnérables à préserver une dignité élémentaire. Le Mécanisme de surveillance des Nations Unies permet de garantir une transparence et une responsabilité indispensables. La prorogation du mécanisme transfrontière par le Conseil de sécurité pour une période de 12 mois est d'une importance vitale. Il s'agit toujours d'un impératif moral et humanitaire.

76. Je demeure préoccupé par le faible niveau de financement du plan d'aide humanitaire pour la République arabe syrienne. L'Organisation des Nations Unies et ses partenaires doivent être davantage soutenus afin de pouvoir répondre aux besoins croissants, en particulier à la suite des séismes du 6 février. J'en appelle à une plus grande solidarité et je demande une augmentation du financement de l'action humanitaire, notamment des programmes de relèvement rapide et de moyens de subsistance.

77. Je réaffirme l'importance de fournir des garanties claires qu'aucune sanction unilatérale n'entraverait les opérations de secours organisées au profit de la population syrienne. Je me félicite, à cet égard, de l'introduction de dérogations permanentes liées aux séismes dans plusieurs régimes de sanctions unilatérales.

J'encourage les États Membres et les acteurs humanitaires concernés à poursuivre leur dialogue technique concernant les sanctions et les opérations humanitaires en République arabe syrienne en vue de trouver des solutions aux problèmes rencontrés par plusieurs acteurs humanitaires qui essaient de mettre en place des services financiers adéquats et fiables.

78. Les sanctions ont des effets involontaires sur l'acheminement de l'aide humanitaire et l'accès aux services essentiels (santé, éducation, abri, eau, assainissement et hygiène, et sécurité alimentaire et agriculture), en particulier dans deux domaines. Le premier concerne les marchés publics : les organisations humanitaires constatent que le nombre de soumissionnaires diminue, que les prix augmentent et que les livraisons de biens prennent du retard à cause de la multiplication des contrôles de conformité et de l'augmentation des coûts opérationnels. Deuxièmement, en ce qui concerne les versements, les services chargés de la conformité dans les banques refusent ou retardent des transactions financières si une évaluation de la conformité n'a pas été effectuée. L'Organisation des Nations Unies poursuivra les échanges bilatéraux avec les parties concernées sur ces questions pour rechercher des solutions aux obstacles opérationnels qui entravent l'acheminement de l'aide humanitaire nécessaire pour faire face à l'augmentation des besoins.

79. Malgré des difficultés multiples et complexes auxquelles elles se heurtent, les entités des Nations Unies et leurs partenaires continuent d'avoir une bonne vue d'ensemble sur toutes leurs opérations humanitaires. L'acheminement de l'aide repose sur une bonne appréhension des besoins humanitaires. Le plus grand accès physique aux personnes dans le besoin, aux partenaires humanitaires et aux zones touchées dans le nord-ouest de la République arabe syrienne a permis d'améliorer tous les aspects des activités humanitaires prévues dans le cadre du mécanisme transfrontière. L'autorisation accordée aux entités des Nations Unies d'utiliser les points de passage de Bab el-Salam et de Raaï a permis d'avoir un accès plus direct et efficace aux populations touchées dans le nord d'Alep. La teneur et les bénéficiaires de l'aide continuent de faire l'objet d'un contrôle. Les systèmes de gestion des risques qui ont été mis en place contribuent à la transparence des opérations, dans la mesure où ils permettent d'évaluer clairement les difficultés communes, les mesures d'atténuation et le risque résiduel.

80. Je reste convaincu que les activités de relèvement rapide doivent impérativement être étendues pour que l'action humanitaire entreprise en République arabe syrienne demeure efficace et pour assurer l'avenir du peuple syrien. Les besoins continuent de croître et, compte tenu des ressources limitées, la capacité des acteurs humanitaires à y répondre ne suit pas. Il faut trouver une solution plus durable pour éviter que le nombre de personnes ne pouvant répondre à leurs besoins fondamentaux n'augmente. À cette fin, il importe de soutenir davantage les activités relatives à l'électricité, là où c'est nécessaire pour rétablir l'accès aux services de base. Le renforcement de la résilience par le relèvement rapide est essentiel pour répondre à des besoins croissants. Il sera essentiel que les donateurs continuent de se mobiliser et de collaborer avec les partenaires humanitaires, notamment en augmentant le soutien financier apporté aux activités de relèvement rapide.

81. Le moyen le plus efficace d'alléger les souffrances en République arabe syrienne et de contenir les besoins humanitaires serait de parvenir à un règlement politique inclusif, global et durable du conflit conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité.